

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 06995  
Numéro SIREN : 495 033 680  
Nom ou dénomination : 2 B TRADUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2019 sous le numéro de dépôt 108029



20191080292018

DATE DEPOT : 09/10/2019

N° DE DEPOT : 108029

N° GESTION : 2007B06995

N° SIREN : 495033680

DENOMINATION : 2 B TRADUCTIONS

ADRESSE : 77 rue Crozatier 75012 Paris

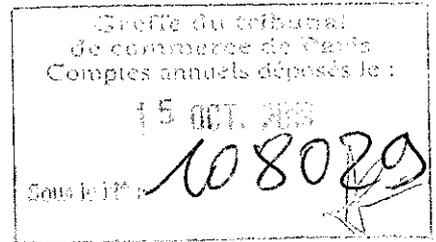
MILLESIME : 2018

.

## 2 B TRADUCTION

Société à responsabilité limitée  
au capital de 10.00 euros  
Siège social : 77 RUE CROZATIER  
75012 PARIS

RCS MARSEILLE 495 033 680



-----  
EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2018

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT  
SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 28 Juin 2019

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter la totalité du résultat comme suit :

- 4 213 euros, en Report à Nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

A handwritten signature in black ink, appearing to be "B. Kuvant".

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012018

31122018

X

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SARL 2 B TRADUCTION

77 RUE CROZATIER

SIRET

4 9 5 0 3 3 6 8 0 0 0 0 1 0

75012 PARIS

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

*Cette adresse conforme à l'acte de naissance -  
le 12/01/2018*

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées

TRADUCTION/INTERPRETATION

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%

0

Bénéfice imposable à 28%

Déficit

Bénéfice imposable à 15%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom

NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SO par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom

NIF

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

X

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 173B du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

EUROGESTION COMPTA

51 BLD ST JEAN

13010 MARSEILLE

Tél: 01.91.29.92.33

Tél:

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: 13-06-2019

Lieu: PARIS

Qualité et nom du signataire:

N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné

Signature

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
						Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8		
Mlle AUWARD BENEDECITE 77 RUE DES CROZATIERS 75012 PARIS	9	2018	5 000						
M BROWN BRENO 77 RUE CROZATIER 75012 PARIS	1								

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise		SARL 2 B TRADUCTION			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		77 RUE CROZATIER			75012 PARIS			
Numéro SIRET *		4 9 5 0 3 3 6 8 0 0 0 0 1 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2			Durée de l'exercice précédent * 1 2			
					Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8			
					Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 7			
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	80 000	012		80 000	80 000	
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	1 300	030	1 025	275	709	
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
	<b>Total I (5)</b>	044	81 300	048	1 025	80 275	80 709	
	STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
		Créances (2)	068	980	070		980	2 740
Clients et comptes rattachés*								
Autres * (3)		072		074				
Valeurs mobilières de placement		080		082				
Disponibilités		084		086				
Charges constatées d'avance *		092		094				
<b>Total II</b>		096	980	098		980	2 740	
<b>Total général (I+II)</b>		110	82 280	112	1 025	81 255	83 449	

		<b>PASSIF</b>		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10	10		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		4	4		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131 )	132					
	Report à nouveau	134		(14 699)	(9 689)		
	Résultat de l'exercice	136		4 213	(5 010)		
	Provisions réglementées	140					
	<b>Total I</b>	142		(10 471)	(14 685)		
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		7 292	7 292		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		11 400	7 680		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 68 038 )	172		73 035	83 163		
	Produits constatés d'avance	174					
	<b>Total III</b>	176		91 727	98 134		
<b>Total général (I + II + III)</b>		180		81 255	83 449		

RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOF.

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 8		Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 7			
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>							
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210			
	Production vendue { biens services * }	215		214			
		217		218	20 488	9 788	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	129		
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>			232	20 617	9 788	
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
		Variation de stock (marchandises) *			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242	7 210	7 482	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAB * 243 76)				244	512	509	
Rémunérations du personnel *				250	5 000	5 000	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3 046	1 138	
Dotations aux amortissements *				254	434	434	
Dotations aux provisions				256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }			262	202	234		
	<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			264	16 404	14 798	
<b>I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	4 213	(5 010)	
<b>PRODUITS ET CHARGES DIVERS</b>	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }			300			
		Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
	<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>				310	4 213	(5 010)
	<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	4 213	314
<b>Réintégrations</b>	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		( Part de loyers dispensés de réintégration ) 249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	<b>Déductions</b>	Entreprise nouvelles (44 septies) 986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A) 987	Zones de réhabilitation de la défense (44 septies) 127	Zones de revitalisation rurales (44 septies) 138		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		Jeune entreprise innovante (44 septies B) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 bis septies) 990			
Divers ZFA (44 quinquies bis) 345		Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-EUD (art 44 septies bis) 992		350	
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655					
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	4 213	354	
<b>Déficits</b>	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * .....2.5...0.7.4 dont imputés sur le résultat :				360	4 213	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	0	372	

Ce document est soumis à la loi de 1978 sur l'accès à l'information.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SARL 2 B TRADUCTIONNéant  \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
			ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	80 000	402		404	406	80 000	80 000	
	Autres	410		412		414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426			
	Constructions	430		432		434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454	456			
	Matériel de transport	460		462		464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 300	472		474	476	1 300	1 300	
	Immobilisations financières	480		482		484	486			
	<b>TOTAL</b>	<b>490</b>	<b>81 300</b>	<b>492</b>		<b>494</b>	<b>496</b>	<b>81 300</b>	<b>81 300</b>	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		591	562	434	564	566	1 025	
	<b>TOTAL</b>	<b>570</b>	<b>591</b>	<b>572</b>	<b>434</b>	<b>574</b>	<b>576</b>	<b>1 025</b>		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>	<b>589</b>	
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
	<b>TOTAL</b>				<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>	<b>599</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2 B TRADUCTION

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	25 074
Déficits imputés	983	4 213
Déficits reportables	984	20 861
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	20 861

## III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

## IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	410
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	2 636
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOF.

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

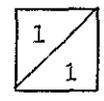
Désignation de l'entreprise : SARL 2 B TRADUCTION			Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois
				1   2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>				
Effectif moyen du personnel * :			376	
dont apprentis			657	
dont handicapés			651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>				
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées			118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			105	
<b>TOTAL 1</b>			106	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143	
Subventions d'exploitation reçues			113	
Variation positive des stocks			111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153	
<b>TOTAL 2</b>			144	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>				
Achats			121	
Variation négative des stocks			145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances			125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			150	
<b>TOTAL 3</b>			152	
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la valeur ajoutée			(total 1 + total 2 - total 3)	137
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).			117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence		024	160	
Date de cessation			186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée (ligne 143, portées en ligne 128).

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2013-NOT-SD § Cessation forcée des entreprises - qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 4 9 5 0 3 3 6 8 0 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2 B TRADUCTION

ADRESSE (voie) 77 RUE CROZATIER

CODE POSTAL 75012 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mlle Nom patronymique AUWARD Prénom(s) BENEDICTE

Nom marital  % de détention 90.00 Nb de parts ou actions 9

Naissance : Date 240357 N° Département 99 Commune ORAN Pays

Adresse : N° 77 Voie RUE DES CROZATIERS

Code postal 75012 Commune PARIS Pays

Titre (2) M Nom patronymique BROWN Prénom(s) BRENO

Nom marital  % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 1

Naissance : Date 181056 N° Département 45 Commune ORLEANS Pays

Adresse : N° 77 Voie RUE CROZATIER

Code postal 75012 Commune PARIS Pays PARIS

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(I)

Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE [ 3 1 1 2 2 0 1 8 ]

N° SIRET [ 4 9 5 0 3 3 6 8 0 0 0 0 1 0 ]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [ SARL 2 B TRADUCTION ]

ADRESSE (voie) [ 77 RUE CROZATIER ]

CODE POSTAL [ 75012 ] VILLE [ PARIS ]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE [ 905 ]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018**

Cette fee conforme à l'original  
le faisant

*H. Howard*

**EUROGESTION COMPTA**

51 BLD ST JEAN

13010 MARSEILLE

04.91.29.97.33

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Montant des engagements financiers	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

#### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations générales complémentaires**

#### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

#### **Produits à recevoir**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	3 275
Total	3 275

### Charges et produits constatés d'avance

#### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

##### Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus